

CONVENTION DE PRÊT DE L'EXPOSITION

« REVIVRE EN CENTRE-BOURG

Des démarches de projets pour les coeurs de village »

Entre le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Aude, représenté par son directeur, M Renaud BARRÈS, ci-après désigné le CAUE de l'Aude, d'une part,

| son directeur, M Renaud BARRES, ci-apres designe le CAUE de l'Aude, d'une part, |
|--|
| et l'Organisme :représenté par : |
| ci-après désigné <i>l'emprunteur</i> , d'autre part. |
| Il a été convenu ce qui suit : |
| ARTICLE 1 - OBJET La présente convention a pour objet de préciser les conditions de la mise à disposition de l'emprunteur de l'exposition « Revivre en centre-bourg, des démarches de projets pour les coeurs de village » conçue et réalisée par le CAUE de l'Aude. Cette exposition est constituée de 22 panneaux en toile de bâche d'un format vertical de 196 cm de haut par 84 cm de large, de 44 tiges métalliques à glisser dans les ourlets haut (22 tiges longues) et bas (22 tiges courtes), un livret (recueil des propositions) et un dvd du film (« Centre-bourg, le fil rouge » - 19 min). Elle comporte également 7 tubes de transport rigides : 5 pour les bâches et 2 pour les tiges métalliques. Pour le montage et les consignes de manipulation et de transport : cf. Fiche technique et Notice supports |
| ARTICLE 2 - DURÉE et LIEUX La présente convention prend effet du jour où l'emprunteur prend en charge l'exposition jusqu'à son retour dans les locaux du CAUE de l'Aude à Carcassonne. soit du |
| ARTICLE 3 - COMMUNICATION L'emprunteur devra faire figurer, sur ses supports de communication, le logo : Les CAUE Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées / AUDE. |
| ARTICLE 4 - TRANSPORT L'emprunteur se charge des moyens et des frais de transport aller et retour depuis le siège du CAUE de l'Aude à Carcassonne. |
| ARTICLE 5 - ASSURANCE L'emprunteur s'engage à souscrire une assurance couvrant le transport et l'utilisation sur place : vol, incendie, effraction, responsabilité civile, pour une valeur d'assurance de 1 500 (mille cinq cents euros). L'exposition doit être rendue dans l'état. Un inventaire aura lieu lors de la prise en charge et au retour. L'aménagement des lieux d'exposition et la surveillance des locaux sont à la charge de l'emprunteur. |
| ARTICLE 7 - MISE À DISPOSITION La mise à disposition de l'exposition est gratuite, dans le respect des conditions fixées par la présente convention de prêt. |
| Fait à Carcassonne, en deux exemplaires originaux, le |
| Renaud BARRÈS, directeur L'emprunteur |



FICHE TECHNIQUE « REVIVRE EN CENTRE-BOURG Des démarches de projets pour les coeurs de village »

L'exposition présentée par le CAUE de l'Aude s'appuie sur les résultats du concours d'idées « Revivre en centre-bourg », lancé en avril 2015.

Une soixantaine d'équipes pluridisciplinaires composées de jeunes professionnels et d'étudiants architectes, urbanistes, paysagistes et sociologues ont répondu à l'appel et rendu des propositions pour redonner de l'attractivité à nos cœurs de village.

Ce sont leurs idées et leurs démarches pour imaginer de nouvelles formes d'habitat adaptées aux modes de vie actuels dans les centres-bourgs de l'Aude qui sont mises en avant sur ces 22 panneaux.

Destinée à un large public, cette exposition montre que nos villages peuvent évoluer pour s'adapter à la vie contemporaine. Le CAUE invite élus et habitants à se projeter dans ces espaces renouvelés, en formant le vœu que certaines des idées présentées voient le jour dans l'Aude, et au-delà.

Cette exposition itinérante a été conçue et réalisée par le CAUE de l'Aude. Elle est constituée de :

- 22 panneaux en toile de bâche d'un format vertical de 196 cm X 84 cm (numérotées)
- 44 tiges métalliques à glisser dans les ourlets haut (22 tiges longues) et bas (22 tiges courtes)
- 7 tubes de transport, 5 pour les bâches et 2 pour les tiges métalliques. Attention ! Ranger 5 bâches par rouleau, pas plus. Enrouler avec les visuels à l'intérieur pour ne pas abîmer l'impression des images et faire rentrer les ourlets en douceur.
- Un livret (recueil des propositions) et un DVD du film (« Centre-bourg, le fil rouge »)
- Linéaire utile : 22 mètres

Mise à disposition gratuite auprès des collectivités, organismes culturels et établissements scolaires sur demande écrite au CAUE de l'Aude et sous conditions fixées par une convention de prêt.

(transport aller / retour et assurance à la charge de l'emprunteur)

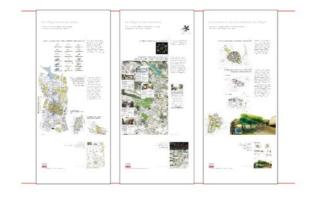


NOTICE SUPPORTS

« REVIVRE EN CENTRE-BOURG

Des démarches de projets pour les coeurs de village »

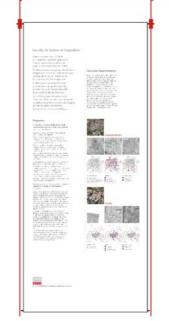




Montage sur pointe ou crochet sur mur ou grille (en intérieur)

Montage sur cable tendu (en intérieur ou extérieur)





Montage sur pointe ou crochet sur un mur (en intérieur)

Montage sur cimaise avec crochet et rail (en intérieur)

En rouge, les éléments qui ne sont pas fournis par le CAUE.